

Image not found or type unknown



Rupture d'un contrat d'apprentissage

Par **bruno**, le **09/03/2010** à **13:55**

Bonjour, rnvoila mon problème ma fille est en apprentissage et sa patronne la soupçonne de vol de numéraire c'est un magasin de presse-journeaux, loto elle n'a pas de preuve flagrante a part des soupçons je signale qu'il y ont 6 employées elle veut rompre son contrat je voudrais savoir les droits auquel ma fille peut prétendre .rnmerci pour vos réponses

Par **xynezia**, le **09/03/2010** à **17:36**

Bonjour, rnSauf dans le cas d'une liquidation judiciaire, un contrat d'apprentissage ne peut être rompu que d'un commun accord ou par voie judiciaire.rnCordialement